



MUNICIPALITÉ DE SAINT-PRIME

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE:

**Demande de dérogation mineure
aux règlements d'urbanisme
Art. 145.6 L.A.U.
Art. 16 Règlement NO 2017-08**

Le conseil entend statuer, au cours de la séance régulière du 3 juin 2024 à 20 h (Salle des délibérations de l'Édifice Municipal, 599, rue Principale, Saint-Prime) sur la dérogation mineure suivante:

- ✧ **Requérant:** Monsieur Chantal Côté
- ✧ **Immeuble visé:** 127, rue des Cerisiers
Lot 5 631 928 du cadastre du Québec
- ✧ **Nature de la demande:** Autoriser la construction d'un garage isolé mesurant 9,14 mètres de profondeur par 7,31 mètres de largeur à une distance de 2,5 mètres de la ligne d'emprise de rue.
- ✧ **Effet de la demande:** Réduire la marge latérale avec l'emprise de rue du bâtiment accessoire de 1,5 mètre en deçà du minimum exigé qui est de 4,0 mètres.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Prime ce 16^e jour du mois de mai deux mille vingt-quatre.

Claudia Gagnon
Directrice générale - Greffière-trésorière